

# **Demande de référendum contre l'arrêté sur l'économie laitière 1977**

---

## **Aboutissement**

Vu le rapport du Bureau fédéral de statistique sur la vérification des listes de signatures à l'appui de la demande de référendum contre l'arrêté fédéral du 7 octobre 1977<sup>1)</sup> sur l'économie laitière (AEL 1977), il est

*décidé:*

1. La demande de référendum contre l'arrêté fédéral du 7 octobre 1977 sur l'économie laitière (AEL 1977) a abouti, les 30 000 signatures valables exigées par l'article 89, 2<sup>e</sup> alinéa (ancienne version, en vigueur jusqu'au 25 décembre 1977), de la constitution ayant été recueillies.
2. 33 088 signatures, dont 32 798 valables, ont été déposées à la Chancellerie fédérale avant le 25 décembre 1977.  
567 autres signatures ont été déposées après le 25 décembre 1977, mais avant l'expiration du délai référendaire.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée à l'Union des producteurs suisses, secrétaire général: M. Raymond Chatte, 2824 Vicques.

19 janvier 1978

Chancellerie fédérale suisse:

Le chancelier de la Confédération, Huber

<sup>1)</sup> FF 1977 III 244

**Référendum  
contre l'arrêté fédéral du 7 octobre 1977  
sur l'économie laitière**

**Signatures par cantons<sup>1)</sup>**

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich .....	110	—
Berne .....	6 095	64
Lucerne .....	54	—
Uri .....	—	—
Schwyz .....	—	—
Unterwald-le-Haut .....	—	—
Unterwald-le-Bas .....	6	—
Glaris .....	—	—
Zoug .....	—	—
Fribourg .....	5 549	56
Soleure .....	269	—
Bâle-Ville .....	2	—
Bâle-Campagne .....	—	—
Schaffhouse .....	—	—
Appenzell Rh.-Ext. ....	—	—
Appenzell Rh.-Int. ....	13	—
Saint-Gall .....	236	1
Grisons .....	—	—
Argovie .....	14	—
Thurgovie .....	20	—
Tessin .....	40	—
Vaud .....	14 499	89
Valais .....	1 692	14
Neuchâtel .....	4 078	61
Genève .....	121	4
<b>Suisse .....</b>	<b>32 798</b>	<b>289</b>

24465

<sup>1)</sup> En outre 567 signatures ont été déposées à la Chancellerie fédérale après l'entrée en vigueur de l'augmentation du nombre des signatures requis pour le référendum, mais avant l'expiration du délai référendaire.

Une autre signature a été retirée avant le dépôt du référendum à la Chancellerie fédérale.

## Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1978
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	07
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	14.02.1978
Date	
Data	
Seite	241-275
Page	
Pagina	
Ref. No	10 102 072

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.